

Minister
of Agriculture and
Agri-Food



Ministre
de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Ottawa, Canada K1A 0C5

JUN 30 2017

Référence à rappeler : 232536

Monsieur Patrice (Pat) Finnigan, député
Président
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre lettre concernant les préoccupations soulevées par l'industrie porcine du Canada à l'égard de la prévention de la diarrhée épidémique porcine (DEP) et des exigences réglementaires relatives au nettoyage et à la désinfection de certains camions de transport de porcs qui entrent au Canada en provenance des États-Unis. Je crois comprendre que cet enjeu préoccupe l'industrie du porc au Manitoba.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat de protéger la santé des ressources en matière de bétail et de volaille au Canada et s'engage, dans le cadre de cet effort, à coopérer avec les intervenants de l'industrie et les partenaires fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).

La DEP n'est pas une maladie réglementée au niveau fédéral au Canada. Il s'agit d'une maladie virale affectant les porcs. Elle cause de la diarrhée et des vomissements, et les porcs adultes s'en remettent sans conséquences négatives pour la santé. Parfois, on la considère comme une maladie contraignante au niveau de la production, et certaines provinces ont choisi de réglementer cette maladie dans le cadre de la gestion de la santé des animaux. Cette maladie est réglementée en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et en Ontario et les cas de DEP présumés sont déclarés aux autorités provinciales. Après la détection initiale de la DEP au Canada, l'ACIA a travaillé en collaboration avec les intervenants provinciaux et ceux de l'industrie afin d'offrir un soutien technique, diagnostique et scientifique au besoin ou sur demande. L'ACIA demeure déterminée à continuer de coopérer avec l'industrie et les partenaires FPT.

Le *Règlement sur la santé des animaux* exige que certains camions vides ayant servi au transport de porcs et tous les camions vides ayant servi au transport de volailles soient

.../2

Canada

nettoyés et désinfectés aux États-Unis avant d'entrer au Canada. Ces exigences réglementaires visent à protéger la volaille et le bétail canadien de maladies présentes, ou pouvant être présentes, aux États-Unis, mais pas au Canada.

En 2014, l'industrie porcine et le gouvernement du Manitoba ont soulevé des préoccupations au sujet de l'utilisation d'eau recyclée aux stations de lavage de camions des États-Unis et du lien potentiel de risques pour la santé porcine. L'ACIA n'a trouvé aucun lien clair entre les procédures utilisées aux stations de lavage de camions des États-Unis et la transmission de maladies porcines au Manitoba. Je suis conscient que l'industrie porcine et le gouvernement du Manitoba demeurent préoccupés à l'égard de la qualité des stations de lavage de camions aux États-Unis et des exigences réglementaires de nettoyage et de désinfection des camions de transport vides. Je vous saurais gré de bien vouloir informer le Comité que je partage ces inquiétudes.

C'est pourquoi j'ai chargé les responsables de l'ACIA de collaborer étroitement avec le gouvernement du Manitoba à ce sujet. Des discussions avec les gouvernements sont présentement en cours afin de trouver une solution mutuellement acceptable dans le cadre réglementaire actuel.

Je suis confiant que cet enjeu important sera résolu à l'issue de ces discussions et je serai heureux de vous fournir une lettre de suivi une fois que les parties arriveront à une solution. Notre gouvernement demeure déterminé à s'assurer que nous avons en place les mesures de biosécurité les plus pertinentes et les plus efficaces afin de protéger nos industries agricoles au Canada et de permettre à notre secteur de croître encore mieux et de profiter des occasions qui se présentent à lui.

Je vous remercie de nouveau de m'avoir écrit et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lawrence MacAulay, C.P., député